

MAIRIE DE DOGNEVILLE

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 NOVEMBRE 2020**

A HUIS CLOS
(Pour raison sanitaire)

ORDRE DU JOUR

- *Forêt coupes 2021
- *Informations sur les Délégations du Maire
- *Commission Communale des Impôts Directs
- *Présentation du règlement intérieur
- *Primes et colis de Noël au personnel
- *Pouvoir de Police
- *Intégration terrains – Budget nouveau Lotissement « Les Prés »
- *Informations diverses

Présents : Tous les Conseillers en exercice, sauf :

Absents excusés :

Mme FERRY Fabienne qui donne pouvoir à Mme ARROUET Estelle
Mme FORTERRE Laurence qui donne pouvoir à Mme WEIGEL Martine pendant son absence
Mme Laurence FORTERRE est arrivée à 19h33.

Secrétaire de Séance : M. METZ Frédéric

Madame le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se lever pour faire une minute de silence en hommage au professeur Monsieur Samuel PATY.

• **1- FORET – COUPES 2021**

Madame le Maire informe à l'Assemblée de la présence de Monsieur HAEUSSLER Jean-Philippe garde ONF et lui laisse la parole pour présenter les futures coupes pour l'année 2021. Après rapport sur la forêt, tous les membres le remercient et il quitte la séance.

Madame le Maire donne ensuite lecture au Conseil Municipal de la proposition de coupes établies par l'Office National des Forêts, pour l'exercice 2021, dans la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'O.N.F. :

- 1) ⇒ D'asseoir les coupes de l'exercice 2021 conformément au tableau d'état d'assiette 2021, en tenant compte des éventuelles modifications apportées à celui-ci.
 - ⇒ Le martelage des parcelles suivantes :
 - **Parcelles 5-24-8-18**
 - ⇒ De modifier l'assiette des coupes proposées dans le tableau comme suit :
 - **Report du martelage des Parcelles 20-42-44-48** en raison d'un prélèvement suffisant pour l'exercice 2021.

Vote par : 15 voix POUR

2) ⇒ **FIXE** comme suit la destination des produits dans les **parcelles 5-8** figurant sur l'état d'assiette de l'exercice 2021 :

- **Vente en bloc et sur pied au printemps 2021** par les soins de l'Office National des Forêts.

Vote par : 15 voix POUR

3) ⇒ **FIXE** comme suit la destination des produits dans les **parcelles 24-18-43** figurant sur l'état d'assiette de l'exercice 2021 :

- **Vente en cession amiable de bois sur pied** par les soins de l'ONF, après consultation organisée par le Maire et au prix de **7 euros/stère**.

Vote par : 15 voix POUR

- **2- INFORMATIONS sur DELEGATIONS du MAIRE**

Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante qu'en vertu de la délibération prise par le conseil municipal du 25 mai 2020 autorisant le Maire à traiter les affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.2122-22, il y a eu plusieurs devis (de travaux et de prestations) signés.

- **3- COMMISSION DES IMPÔTS (CCID)**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante les délibérations en date du 1^{er} juillet 2020 et 23 septembre 2020 précisant que la Commission Communale des Impôts Directs est composée des 15 membres du Conseil Municipal et de 9 membres Extérieurs. Nous avons transmis les 2 listes comme prévu, mais à la demande des services des Impôts Directs il est important de regrouper sur une même délibération le nom des 24 membres.

Le Conseil Municipal accepte

Vote par : 15 voix POUR

- **4- PRESENTATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante de l'obligation d'avoir un règlement intérieur pour les communes de plus de 1 000 habitants. Et ce dans un délai de 6 mois après les élections municipales.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'avis des Membres sur ce règlement transmis lors de la convocation à ce conseil.

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Accepte la proposition de règlement intérieur présenté sans modification.

Vote par : 15 voix POUR

- **5- PRIMES et COLIS DE NOEL au PERSONNEL**

1* Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante que cette année 2020 les primes accordées au personnel devaient se faire sous la forme RIFSEEP, mais sa mise en place n'a pas pu se faire dans les temps. La prime 2020 sera versée aux agents sur la base de 2019 soit une somme globale de 8 340 €.

2* Les Membres du Conseil fixent le montant du colis de Noël (sous forme d'un bon d'achat) à 100 € par agent.

Vote par : 15 voix POUR

- **6- POUVOIR DE POLICE**

*Madame le Maire informe à l'Assemblée Délibérante du courrier de la Communauté d'Agglomération d'Epinal demandant de délibérer sur 2 points :

1) le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme :

Actuellement un « Plan Local d'Urbanisme » est en place dans notre commune.

La loi « ALUR » du 24 mars 2014 prévoit le transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme aux Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération. Ce PLU deviendrait un PLUI « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » sauf minorité de blocage exprimée par les Communes membres avant fin décembre 2020. Ce qui est le cas pour la CAE car lors de la dernière conférence des Maires, ce transfert a été refusé.

Madame le Maire explique qu'il est souhaitable de garder la main sur ce Plan Local d'Urbanisme qui sera prochainement revu afin d'être en comptabilité avec le SCOT.

Le Conseil accepte de garder la main sur le PLU et refuse le transfert.

Vote par : 15 voix POUR

2) Le pouvoir de police en matière d'Habitat et de Voirie :

Madame le Maire explique qu'en matière d'Habitat et de Voirie, la commune conserve la compétence. Pour rappel la CAE conserve les compétences en matière d'Assainissement, de Collecte des Déchets Ménagers et la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage

Après débat, le conseil :

Refuse de transférer automatique du pouvoir de police spéciale en matière d'Habitat et de Voirie.

Précise que cela sera notifié au Président de la CAE par un arrêté.

Vote par : 15 voix POUR

- **7- LOTISSEMENT « LES PRES »**

Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante que le projet de lotissement « Les Prés » pour la création de 5 parcelles suit son cours. A la demande de Madame MOREL MIROT - Trésorière de Thaon les Vosges, il est important de prendre acte de l'intégration des parcelles suivantes dans la comptabilité et l'inventaire de la commune :

- Section E N° 655 au Tombois surface 867 M2 à 12,20 €/m2 soit une valeur de 10577,40 €.
- Section E N° 655 au Tombois surface 1220 M2 à 12,20 €/m2 soit une valeur de 14 884,00 €.

Le Conseil Municipal,

Prends acte de l'intégration des parcelles précitées.

Prends acte qu'un certificat sera établi autorisant le comptable public à procéder à l'intégration des parcelles dans la comptabilité et dans l'inventaire de la commune.

Vote par : 15 voix POUR

• **- INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire informe :

- Qu'il y a eu le 1^{er} octobre dernier des dégradations et vol de matériel à l'école primaire. Une déclaration a été faite auprès de notre assureur « AXA », et une plainte déposée à la gendarmerie.
- Que la commission de contrôle en matière d'élection est composée de 5 membres du conseil soit :
Mesdames BALSON Noëlle, FORTERRE Laurence et WEILGEL Martine
Messieurs BECHERT Jean-Marie et BOURGEOIS Christophe.

Madame le Maire donne la parole à :

- Madame ARROUET Estelle informe de la mise en place en début d'année 2021 d'une application « Panneau Pocket » sur téléphone portable. Cette application permettra d'avoir accès à toutes les informations utiles à notre village sur le panneau lumineux de la Commune.
- Madame FALIGUERHO Anna informe de l'achat de 150 masques à l'entreprise BERJAC pour les enfants des écoles de Dogneville pour un montant de 495 € ht (le flochage « Dogneville » a été offert par l'entreprise). Ces derniers ont été remis à Madame la Directrice la semaine dernière.

Madame le Maire remercie l'Assemblée délibérante.

La séance est levée à 20h12

Vu par Nous, Mireille CLAUDE PITET, Maire de la Commune de DOGNEVILLE, pour être affiché le 27 novembre 2020 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article de la loi du 5 août 1884.

A DOGNEVILLE, le 27 novembre 2020,

Le Maire,

Mireille CLAUDE PITET